



JEAN SOL
Sénateur des
Pyrénées-Orientales

*MEMBRE DE LA
COMMISSION
DES
AFFAIRES SOCIALES*

*MEMBRE DE LA
DELEGATION AUX
OUTRE-MER*

*MEMBRE DE LA
COMMISSION
NATIONALE
D'ÉVALUATION
DES POLITIQUES
DE L'ÉTAT
OUTRE-MER*

*COMMISSION
D'ENQUÊTE SUR
L'ÉTAT DES FORCES
DE
SECURITE
INTERIEURE*

**DEL POSO
CAROLE**
Sénatrice Suppléante

Monsieur Nicolas REVEL
Directeur Général de l'UNCAM - CNAM
50, Avenue du Pr André Lemièrè
75986 Paris cedex 20

A Perpignan le 14 Janvier 2019

Monsieur le Directeur Général,

Le sénateur François Calvet et moi-même avons été alertés par le maire de Saillagouse, Georges Armengol, sur les incertitudes de reconstruction qui planent actuellement sur le Nid Cerdan.

Cet établissement qui était antérieurement une maison d'accueil pour les enfants, a été restructuré voici 30 ans en un centre spécialisé dans l'accueil d'adultes lourdement handicapés et héberge aujourd'hui 44 personnes.

Une augmentation du nombre de lits (14) a été accordée voici 10 ans au vu du nombre de demandes, ces lits ont été basés temporairement aux Escaldes, sur la commune d'Angoustrine.

Compte-tenu des restructurations qu'a connu la Cerdagne en matière de santé, les Escaldes ont fermé et ces lits se sont retrouvés positionnés sur le pôle sanitaire cerdan de Err.

Dès 2014, il était prévu de ramener les 44 lits sur le site du Nid Cerdan.

La première étape consistant à construire un bâtiment de type modulaire ne correspondra pas aux besoins de la M.A.S et engendrera des difficultés de fonctionnement indéniables.

En 2015, un avant-projet sera présenté à la commune de Saillagouse et aux diverses instances de l'ARS ainsi qu'à Madame Ségolène Neuville, Secrétaire d'État, qui accordera sur sa réserve ministérielle, 2,8 millions d'euros afin de permettre au dossier d'émerger rapidement.

En avril 2015, le maire de Saillagouse adressera un courrier au président de l'UGECAM Languedoc Roussillon ainsi qu'au directeur de la structure leur demandant de déposer un dossier de permis de construire.



Le 27 avril 2015, monsieur Picard directeur de l'établissement répondait favorablement à l'option de la reconstruction de la M.A.S sur le site de Saillagouse en s'engageant à apporter les financements complémentaires.

En 2017, un projet était présenté par les architectes concepteurs.

Malheureusement, depuis cette date et malgré de nombreuses relances, aucun dossier de permis de construire n'a été déposé et le maire de Saillagouse a appris fortuitement que le plan de financement n'était toujours pas finalisé.

La plupart des résidents n'ont pas de famille et sont sous tutelle administrative du département.

Le personnel et les proches parents défendent le maintien de la M.A.S du Nid Cerdan sur le site de Saillagouse.

Une délocalisation amènera sans aucun doute de nombreux conflits.

C'est pourquoi, nous vous sollicitons aujourd'hui pour connaître votre position sur ce dossier difficile afin qu'une issue favorable soit enfin trouvée dans l'intérêt des résidents et de leurs familles, de ce territoire rural et de l'économie départementale.

Nous nous tenons à votre disposition pour un rendez-vous que nous appelons de nos vœux.

En vous remerciant par avance, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Général, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Jean SOL
Sénateur des Pyrénées-Orientales

François CALVET
Sénateur des Pyrénées-Orientales